

PROLONGATION DU CONTRAT DE VILLE DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE DE 2015-2020 JUSQU'EN 2022 ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Contrat de Ville de Lannion-Trégor Communauté 2015 - 2020 couvre deux quartiers d'habitat social de Lannion.

Ce contrat signé le 6 juillet 2015 entre l'État, la Ville de Lannion, Lannion-Trégor Communauté et les partenaires de la Politique de la Ville décline des objectifs d'intervention dans les quartiers « Politique de la Ville » que sont Ar-Santé/Les Fontaines et Ker-Uhel.

Il s'inscrit dans le cadre fixé par la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Il se fonde sur une action globale en faveur des habitants des quartiers de Ker-Uhel et Ar-Santé/Les Fontaines s'appuyant sur trois piliers :

- . le développement économique et l'emploi,
- . le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- . la cohésion sociale.

Après 3 ans d'application dans les quartiers, le bilan à mi-parcours a permis d'engager une réflexion sur les enjeux et objectifs initiaux. Il reprend, pour chaque pilier, les actions mises en place et leurs bilans. Il met l'accent sur les réussites et les manques observés dans la réalisation des programmes d'actions annuels qu'il conviendra de repenser sur les dernières années du Contrat de Ville.

Les réussites sont nombreuses et les plus importantes sont :

- la dynamique de réseau déjà existante sur les anciens contrats de ville et qui s'est amplifiée sur les dernières années. C'est une véritable richesse qui permet la réussite de projets collaboratifs.
- la dynamique citoyenne avec la mise en place de Conseils Citoyens composés essentiellement d'habitants volontaires qui sont montés progressivement en compétence en se formant. C'est aujourd'hui une instance indispensable dans la dynamique de quartiers, reconnue par les différents partenaires.

Le présent protocole d'engagements renforcés appelle chaque signataire à valider la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 et à soutenir les actions qui découlent des thématiques relevées lors de l'évaluation à mi-parcours : il convient de repenser et d'affiner les enjeux et objectifs initiaux. Il apparaît important de réaffirmer certaines priorités pour permettre à la solidarité territoriale de s'exprimer pleinement et au pacte républicain de prendre tout son sens.

Fait à Lannion, le 27 JAN. 2020

Préfet
Préfecture des Côtes d'Armor

Thierry MOSIMANN

Président
Lannion-Trégor Communauté



Maire
Ville de Lannion
Paul LE BIHAN
Maire de Lannion
Vice-Président de
LannionTrégor Communauté



Président
Région Bretagne

Président
Conseil Départemental du 22

Directrice
Pôle Emploi

La Directrice
du pôle emploi de Lannion
Chantal LECOINTE LAUMOND
Pôle emploi de Lannion
1 rue du Muguet
CS 60427
22303 LANNION Cedex

Président
 Côtes d'Armor Habitat

Le Président
 Yves-Jean LE COQÙ



Directeur
 Caisse des Dépôts et Consignation

Directrice
 Agence Régionale de Santé

La Directrice de la délégation territoriale

Annick VIVIER

Directeur
 Education Nationale
 Direction Départementale

Pour le recteur, et par délégation,
 Le directeur académique des services
 de l'Education nationale

Philippe KOSZYK

Directrice
 Caisse d'Allocations Familiales



Procureur du Tribunal de Grande Instance
 Ministère de la Justice

Lannion-Trégor Communauté / Ville de Lannion – Contrat de ville 2015 – 2022

Priorités du protocole d'engagements renforcés signé en 2019

Priorités d'intervention ressortant de l'évaluation du contrat de ville	Actions concrètes à mettre en place	Engagements des communautés d'agglomération issus du PACTE DE DIJON	Engagements de l'Etat issus du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers	Engagements des partenaires signataires du contrat de ville selon leurs compétences
Accompagner les populations les plus fragiles (dont les responsables de familles monoparentales) vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Travailleur à la levée des freins à l'emploi (mobilité / modes de garde d'enfants / fracture numérique) ◦ Permettre l'employabilité d'aptitude à l'emploi des populations les plus fragiles développant l'accès à la formation ◦ Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire ◦ Pursuivre l'acculturation numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées du travail ◦ Proposer aux personnes isolées place de crèche créée dans les quartiers d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde adaptés à leurs horaires de travail ◦ Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux ◦ Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » ◦ poursuivre le désenclavement des quartiers, en agissant sur l'ensemble des freins à la mobilité ◦ Mettre en réseau les acteurs des transports, économiques et associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer l'accès au permis de conduire ◦ Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers ◦ Identifier et diffuser l'information sur l'offre de mobilité (en lien avec les travaux du GLEF - CTEF) ◦ Soutenir les actions proposées par les partenaires locaux ◦ Favoriser la déclinaison des travaux du GLEF- CTEF à l'échelle des quartiers (saisonnalité / besoins spécifiques maraîchage, aide à la personne...) ◦ Identifier l'offre existante en matière d'accompagnement à l'usage du numérique, diffuser l'information et compléter si besoin l'offre existante ◦ Accompagner l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi dont les jeunes via le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Dans le cadre du Contrat Local de Santé de LTC : intégrer le public des quartiers dans les projets et actions de prévention mises en œuvre ◦ Identifier l'offre existante en matière d'accompagnement à l'usage du numérique, diffuser l'information et compléter si besoin l'offre existante.
Favoriser l'accès aux droits et aux services	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire connaître l'offre de services existante ◦ Pursuivre l'acculturation au numérique ◦ Favoriser l'accès aux soins et développer les actions de prévention notamment dans le domaine de la santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Lutter contre le non-recours aux soins ◦ Favoriser l'accès à des soins de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer les actions du sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Encourager et soutenir les demandeurs ◦ Relancer d'urgence les programmes ◦ Éviter de concentrer les demandeurs

Lannion-Trégor Communauté / Ville de Lannion – Contrat de ville 2015 – 2022

Priorités du protocole d'engagements renforcés signé en 2019

<p><i>l'impératif de requalification du quartier « Les Fontaines – Ar Santé »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ l'offre de logements <ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre le désenclavement du quartier ◦ Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale, pour une adaptation fine aux besoins des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ de renouvellement et d'aménagement urbain dans les QPV <ul style="list-style-type: none"> ◦ Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale, pour une adaptation fine aux besoins des territoires <p><i>Poursuivre l'engagement sur le volet « éducation et parentalité »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maintenir les dynamiques PRE et CLAS ◦ Poursuivre la mise en œuvre des PEDT et leur déclinaison sur les quartiers ◦ Favoriser l'inclusion de tous les enfants dans l'offre de services de droit commun ◦ Repérer, prévenir les situations de rupture et orienter les jeunes
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Proposer des stages de qualité aux élèves de troisième des quartiers <ul style="list-style-type: none"> ◦ Promouvoir et développer le service civique ◦ Développer le dispositif de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines <ul style="list-style-type: none"> ◦ Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les PEDT, en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets ◦ Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées.
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre la co-construction des projets et des actions et assurer leur promotion et leur valorisation. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Continuer à impliquer et faire participer les habitants dans l'évolution et l'appropriation de leur quartier et de leur ville ◦ Maintenir et réaffirmer le soutien et l'accompagnement des conseils citoyens ◦ Privilégier le dialogue et l'échange entre les conseils citoyens et les ◦ Continuer à impliquer et faire participer les habitants dans l'évolution et l'appropriation de leur quartier et de leur ville <ul style="list-style-type: none"> ◦ Continuer à impliquer et faire participer les habitants dans l'évolution et l'appropriation de leur quartier et de leur ville ◦ Garantir la sécurité du quotidien

Lannion-Trégor Communauté / Ville de Lannion – Contrat de ville 2015 – 2022

Priorités du protocole d'engagements renforcés signé en 2019

		soulevées par les habitants
diverses instances (comité technique et de pilotage du contrat de ville, comités des financeurs, projets d'acteurs locaux, PSQ....)	<p>Agir concrètement pour faire respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Encourager la représentation tant des hommes que des femmes dans l'ensemble des actions et projets ◦ Favoriser le développement d'un espace public mixte et non genre 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes/ et de neutralité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Proposer des actions concrètes pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers hommes dans les quartiers ◦ Encourager les porteurs de projets et d'action mis en œuvre sur les quartiers à tenir compte de cet équilibre dans les projets d'actions développés ◦ Encourager cette priorité nationale par un soutien financier (DRDFF / CAF) ◦ Contribuer à doter les acteurs et actrices des territoires d'une culture de l'égalité femmes-hommes commune, en outillant chacune dans sa pratique, en élargissant les réseaux et en favorisant la rencontre entre expert.e.s et usager.e.s ◦ Accompagner l'impulsion d'actions pour favoriser la prise en compte des enjeux et la réduction des inégalités liées au sexe

Les signataires du contrat de ville sont :
l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Lannion-Trégor Communauté, la ville de Lannion, la CAF, la CDC, Côtes d'Armor Habitat, le Procureur de la République, Pôle emploi, l'agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, les Conseils Citoyens.

Lannion-Trégor Communauté / Ville de Lannion – Contrat de ville 2015 – 2022

Priorités du protocole d’engagements renforcés signé en 2019

Acronymes :

- QPV : Quartier Politique de la Ville
- CIL : Conférence Intercommunale du Logement
- PRE : Programme de Réussite Educative
- GLEF / CTEF : Groupe Local / Comité Technique Emploi Formation
- PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- CV : Contrat de Ville
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- PEDT : Programme Educatif de Territoire
- PSQ : Police de Sécurité au Quotidien
- DRDFE : Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité